

Réhabilitation du site historique de la cci nord Isère

38217 VIENNE



PHASE DCE

CCTP LOT N°03 CLOISONS-FAUX-PLAFONDS-MENUISERIES INTERIEURES

MAITRISE D'OUVRAGE – Chambre de commerce et d'industrie de Nord-Isère

CCI NORD ISERE

2 place Saint-Pierre

38217 VIENNE

EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE

ARCHITECTE : A.P.I

03 Rue Auguste Houzeau

76000 ROUEN

Tél : 02 78 77 11 42

Mail : antoine@atelier-api.archi

ECONOMISTE : MOTEEC INGENIERIE

30 Chemin de la Planquette 76130 MONT SAINT AIGNAN

85 Avenue Renée Coty 76600 LE HAVRE

Tél : 02 35 59 61 47

Mail : etude@moteec.fr



BET FLUIDES : ENERGIE ET FLUIDES

120, avenue Général Leclerc

38200 VIENNE

Tél : 09 62 03 62 63

Mail : energies.fluides@be-ef.fr

Date d'édition : Juin 2026

Indice 0

TABLE DES MATIERES

A - GENERALITES	3
A1 - GENERALITES CLOISONS-DOUBLAGES-PLAFONDS SUSPENDUS	3
REFERENCES NORMATIVES	3
REGLEMENTATION ET LES REGLES DE L'ART	3
IMPLANTATION DES OUVRAGES	3
RESISTANCE AU FEU	4
ISOLATION ACOUSTIQUE	4
PLANIMETRIE	4
TRAITEMENT DES JOINTS ENTRE PLAQUES	4
A2 - GENERALITES MENUISERIES INTERIEURES	5
REFERENCES NORMATIVES	5
REGLEMENTATION ET LES REGLES DE L'ART	5
NATURE ET PROVENANCE DES BOIS	5
RESISTANCE AU FEU	6
ISOLATION ACOUSTIQUE	6
QUINCAILLERIE	6
SERRURE DE SURETE - ORGANIGRAMME	6
B - DESCRIPTION DES OUVRAGES	8
1 - INSTALLATION DE CHANTIER	8
2 - CLOISONS	9
2.1 - Cloisons amovibles	9
2.2 - Cloison 98/48	11
2.3 - Soffites pour dévoiement de gaines	11
2.4 - Bouchement d'anciennes baies dans murs	11
2.5 - Coffres verticaux coupe-feu 1 heure	12
3 - FAUX-PLAFONDS	12
3.1 - Dépose des isolants existants en combles	12
3.2 - Isolation thermique de 200 mm d'épaisseur	12
3.3 - Poutre support de faux plafond	12
3.4 - Faux-plafonds non démontable acoustique et décoratif	12
3.5 - Faux-plafond en dalles 600x600 ROCKFON Color-all	13
3.6 - Faux-plafond en dalles 600x600 ROCKFON Ekla	14
4 - MENUISERIES INTERIEURES	14
4.1 - Blocs-portes coupe-feu ½ heure	15
4.2 - Blocs-portes de communications	15
4.3 - Dépose et repose de bloc-porte existant pour réemploi	16
4.4 - Plinthes médium	16
4.5 - Chambranles en pin 15 x 48 mm	16
4.6 - Chambranles en pin 17 x 58 mm	16

A - GENERALITES

A1 - GENERALITES CLOISONS-DOUBLAGES-PLAFONDS SUSPENDUS

REFERENCES NORMATIVES

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux règles de l'Art, normes et textes en vigueur, en particulier : (Liste non limitative)

- Aux arrêtés du 23 MARS 1965 et 25 JUIN 1980 et compléments sur la protection contre l'incendie dans les Établissements Recevant du Public.
- Au D.T.U. n° 24.41 sur les " Ouvrages en plaques de parement en plâtre "
- Au D.T.U. n° 25.42 sur les "Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre isolant"
- Les Avis Techniques du C.S.T.B.
- Les Notices Techniques et Cahiers des Charges de Pose des fabricants
- Aux normes Françaises de la série NFB 50 concernant les bois et de la série NPF 23 concernant les menuiseries bois.

Les matériaux non traditionnels devront faire l'objet d'un avis technique du groupe spécialisé du C.S.T.B. entraînant leur prise en charge, sans réserve, par les assurances.

La sécurité anti-chute réglementaire sera prévue par l'entreprise conformément à la réglementation en vigueur concernant la protection des travailleurs ainsi que le respect des consignes de sécurité en vigueur.

L'entrepreneur devra réceptionner les ouvrages sur lesquels, il aura à intervenir. En cas de défectuosité, il préviendra le Maître d'Œuvre afin que celui-ci puisse y remédier. Sinon, il sera seul responsable des conséquences de ces malfaçons sur ses propres travaux.

L'entrepreneur se mettra en relation avec les entreprises de Gros-Œuvre, Plomberie pour réservations et autres travaux à réaliser en coordination.

A la fin de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra le nettoyage de son chantier et l'enlèvement de tous ses déchets et gravois.

Mise à la terre des parties métalliques à la charge du lot électricité.

REGLEMENTATION ET LES REGLES DE L'ART

Les dispositions générales doivent être toutes être respectées :

- Code de la construction et de l'habitation
- Code de l'urbanisme
- Code de l'environnement
- Normes françaises et européennes en vigueur y compris NF DTU
- Règlement des produits de construction (marquage CE)
- Règles professionnelles
- Plan de prévention de risques naturels (PPRN) ou dans tout autre document d'application obligatoire précisant les règles d'urbanisme.

IMPLANTATION DES OUVRAGES

Avant le démarrage des travaux de cloisons/doublages, l'entrepreneur devra réaliser l'implantation de ses ouvrages au sol. Ce tracé sera soumis à l'approbation du Maître d'œuvre et du Maître d'Ouvrage.

RESISTANCE AU FEU

Les ouvrages prévus avec un degré de résistance au feu (coupe-feu ou pare-flammes) exigés par la réglementation, seront représentatifs d'un modèle ou d'un procédé ayant subi des essais en laboratoire.

La mise en œuvre de ces ouvrages sera justifiée par la production d'un procès-verbal d'essais fourni par l'entrepreneur du présent lot au Maître d'œuvre lors de la préparation de chaque tranche de travaux.

Afin de remettre une offre ferme et concrète, l'entrepreneur devra s'assurer que les ouvrages prévus au présent lot sont bien conformes, dans leur conception et leur mise en œuvre, au procès-verbal de tenue au feu du fabricant retenue par l'entreprise.

L'entrepreneur prendra en compte dans son offre les frais d'extension ou de validation de procès-verbal de tenue au feu demandés à un organisme agréé (CSTB, CTICM, ...).

A la réalisation, l'entrepreneur ne pourra en aucun cas demander la rémunération de travaux supplémentaires non prévus dans son offre afin de garantir le classement au feu demandé de ses ouvrages par la réglementation.

ISOLATION ACOUSTIQUE

Les ouvrages prévus avec un classement d'affaiblissement acoustique sont d'un modèle ayant subi des essais conformément à la Norme NFS 31.002, et bénéficiant d'un procès-verbal délivré par un laboratoire agréé (exemple C.E.B.T.P à Paris).

L'Entreprise doit prendre connaissance des contraintes acoustiques réglementaire et des dispositions indiquées dans le DCE.

Il est rappelé, d'une manière générale, que dans tous les cas du dossier ou, des Procès-Verbaux (abréviation P.V) d'essais acoustiques (ou rapport d'essai) sont requis, ils doivent être fournis et émaner des organismes suivants :

CSTB, CEBTP, FCBA, faute de pouvoir être acceptés dans le cadre de la présente opération – dans tous les cas le laboratoire d'origine devra être accrédité COFRAC pour le domaine du PV présenté (agrément en cours lors des essais réalisés).

Les performances des systèmes, matériaux et ouvrages définis dans le dossier de consultation, doivent être suivis, et être réalisés en respect avec les niveaux d'exigence fixés par la réglementation applicable.

PLANIMETRIE

Suivant spécifications du DTU n° 59-1, travaux de peinture :

Cloisons et doublages constitués par des panneaux de hauteur d'étage :

- Planitude locale : Un régleur de 0,20 m appliqué sur les cloisons et doublages, au droit des joints, ne doit pas faire apparaître d'écart supérieur à 1 mm, ni de changement de plan entre 2 panneaux.
- Planitude générale : Une règle de 2 m déplacée en tous sens, sur les cloisons, et doublages ne doit pas faire apparaître un écart supérieur à 5 mm.
- Les plaques de PLACOPLATRE comportent des bords amincis permettant la dissimulation des joints.

TRAITEMENT DES JOINTS ENTRE PLAQUES

Finitions au droit de tous les joints entre plaques, et contre éléments de Gros-Œuvre : bandes d'armatures avec enduit de collage et enduit de finition, y compris tous ponçages.

Les angles saillants seront traités de la même manière à l'aide de bandes armées.

Les têtes de pointes seront rechassées et rebouchées.

A2 - GENERALITES MENUISERIES INTERIEURES

REFERENCES NORMATIVES

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux règles de l'Art, normes et textes en vigueur, en particulier : (Liste non limitative)

- Aux arrêtés du 23 MARS 1965 et 25 JUIN 1980 et compléments sur la protection contre l'incendie dans les Établissements Recevant du Public.

- Au D.T.U. n° 36.1 sur les "Menuiseries intérieures"

- NF P20-101 : " Portes et blocs portes - Caractéristiques dimensionnelles "

- NF P23-311 (avril 2013) : " Portes et blocs portes intérieures en bois – Spécifications techniques "

- Les Avis Techniques du C.S.T.B.

- Les Notices Techniques et Cahiers des Charges de Pose des fabricants

- Aux normes Françaises de la série NFB 50 concernant les bois et de la série NPF 23 concernant les menuiseries bois.

Tous les bois mis en œuvre auront été traités par produits insecticides, fongicides et hydrofuges, agréés CSTB.

Les éléments métalliques seront livrés avec peinture antirouille, sauf s'ils sont protégés en usine par cadmiage, galvanisation ou autre.

Les matériaux non traditionnels devront faire l'objet d'un avis technique du groupe spécialisé du C.S.T.B. entraînant leur prise en charge, sans réserve, par les assurances.

La sécurité anti-chute réglementaire sera prévue par l'entreprise conformément à la réglementation en vigueur concernant la protection des travailleurs ainsi que le respect des consignes de sécurité en vigueur.

L'entrepreneur devra réceptionner les ouvrages sur lesquels, il aura à intervenir. En cas de défaut, il préviendra le Maître d'Œuvre afin que celui-ci puisse y remédier. Sinon, il sera seul responsable des conséquences de ces malfaçons sur ses propres travaux.

L'entrepreneur se mettra en relation avec les entreprises de Gros-Œuvre, Plomberie pour réservations et autres travaux à réaliser en coordination.

A la fin de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra le nettoyage de son chantier et l'enlèvement de tous ses déchets et gravats.

Mise à la terre des parties métalliques à la charge du lot électricité.

Vérification de la compatibilité entre les implantations des matériels du lot électricité et des matériels du lot menuiserie intérieure.

REGLEMENTATION ET LES REGLES DE L'ART

Les dispositions générales doivent être toutes être respectées :

- Code de la construction et de l'habitation

- Code de l'urbanisme

- Code de l'environnement

- Normes françaises et européennes en vigueur y compris NF DTU

- Règlement des produits de construction (marquage CE)

- Règles professionnelles

- Plan de prévention de risques naturels (PPRN) ou dans tout autre document d'application obligatoire précisant les règles d'urbanisme.

NATURE ET PROVENANCE DES BOIS

Tous les bois utilisés seront de qualité Menuiseries.

Ils seront corroyés et poncés.

Tous les bois seront issus de forêts éco-certifiées.

Pour les produits bois, les systèmes de finition doivent être sous certification CTB Finition Bois ou sous Dossier Technique FCBA ou apporter des preuves de performance équivalentes.

CCTP LOT N°03 CLOISONS-FAUX-PLAFONDS-MENUISERIES INTERIEURES – PHASE DCE

La durabilité naturelle ou conférée du bois est adaptée à la classe d'emploi.

- Normes NF EN 350 et NF EN 351-1
- Norme NF EN 335
- Les certifications CTB Composants & Systèmes Bois et CTB Constructeur Bois garantissent la qualité et la durabilité des produits bois ainsi que leur bonne conception, fabrication et mise en œuvre.

RESISTANCE AU FEU

Les ouvrages prévus avec un degré de résistance au feu (coupe-feu ou pare-flammes) exigés par la réglementation, seront représentatifs d'un modèle ou d'un procédé ayant subi des essais en laboratoire.

La mise en œuvre de ces ouvrages sera justifiée par la production d'un procès-verbal d'essais fourni par l'entrepreneur du présent lot au Maître d'œuvre lors de la préparation de chaque tranche de travaux.

Afin de remettre une offre ferme et concrète, l'entrepreneur devra s'assurer que les ouvrages prévus au présent lot sont bien conformes, dans leur conception et leur mise en œuvre, au procès-verbal de tenue au feu du fabricant retenue par l'entreprise.

L'entrepreneur prendra en compte dans son offre les frais d'extension ou de validation de procès-verbal de tenue au feu demandés à un organisme agréé (CSTB, CTICM, ...).

A la réalisation, l'entrepreneur ne pourra en aucun cas demander la rémunération de travaux supplémentaires non prévus dans son offre afin de garantir le classement au feu demandé de ses ouvrages par la réglementation.

ISOLATION ACOUSTIQUE

Les ouvrages prévus avec un classement d'affaiblissement acoustique sont d'un modèle ayant subi des essais conformément à la Norme NFS 31.002, et bénéficiant d'un procès-verbal délivré par un laboratoire agréé (exemple C.E.B.T.P à Paris).

L'Entreprise doit prendre connaissance des contraintes acoustiques réglementaire et des dispositions indiquées dans le DCE.

Il est rappelé, d'une manière générale, que dans tous les cas du dossier ou, des Procès-Verbaux (abréviation P.V) d'essais acoustiques (ou rapport d'essai) sont requis, ils doivent être fournis et émaner des organismes suivants : CSTB, CEBTP, FCBA, faute de pouvoir être acceptés dans le cadre de la présente opération – dans tous les cas le laboratoire d'origine devra être accrédité COFRAC pour le domaine du PV présenté (agrément en cours lors des essais réalisés).

Les performances des systèmes, matériaux et ouvrages définis dans le dossier de consultation, doivent être suivis, et être réalisés en respect avec les niveaux d'exigence fixés par la réglementation applicable.

QUINCAILLERIE

Toutes les quincailleries employées seront de première qualité, et répondront aux normes de fabrication AFNOR ou européennes. La quincaillerie devra être soumise avant exécution des ouvrages, à l'approbation du Maître d'œuvre.

Le choix des ferrages et quincaillerie sera effectué principalement dans des articles ayant reçu l'attribution de la marque NFQ.

Les quincailleries et éléments de manœuvre seront garantis 2 ans par le fabricant.

SERRURE DE SURETE - ORGANIGRAMME

Les serrures de sûreté et les cylindres(électroniques) sont fournis par le Maître d'Ouvrage de marque Simonvoss

Les cylindres seront en combinaison sur organigramme. Celui-ci sera établi par l'entrepreneur du lot Menuiseries Intérieures en collaboration avec le Maître d'œuvre et le Maître d'Ouvrage et les entrepreneurs ayant également à leur charge la fourniture des cylindres (lots : Menuiseries Extérieures Aluminium & Métallerie).

CCTP LOT N°03 CLOISONS-FAUX-PLAFONDS-MENUISERIES INTERIEURES – PHASE DCE

L'organigramme devra permettre une extension de combinaison de 50 %.

La responsabilité de la mise au point de cet organigramme sera à la charge de l'Entreprise du présent lot. Avant toute commande de canon, l'entrepreneur devra se rapprocher du Maître d'Ouvrage pour déterminer les variétés appropriées.

Les cylindres définitifs seront posés à la fin du chantier, pendant les travaux, les serrures seront équipées de cylindres provisoires.

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES

CLOISONS-PLAFONDS SUSPENDUS

Nota :

Tous les ouvrages décrits au présent lot sont compris fournis et posés sauf indications contraires.

Tous les ouvrages seront compris avec finition des joints par bande et enduit. En particulier pour les angles saillants, il sera utilisé de la bande armée. Les chants de doublages seront habillés avec une bande BA 13.

Dans les pièces humides, il sera prévu en pied des cloisons et doublages, une bande résiliente en film polyane 200 micron.

Mise à la terre des parties métalliques à la charge du chapitre électricité.

Vérification de la compatibilité entre les implantations des matériels du lot électricité et des matériels du présent lot.

MENUISERIES INTERIEURES

Nota :

Tous les ouvrages décrits au présent lot sont compris fournis et posés sauf indications contraires.

La durabilité naturelle ou conférée du bois sera adaptée à la classe d'emploi Norme NF EN 335.

Les bois traités sont certifiés CTB B+ ou les produits de traitement sont certifiés CTB-P+ (ou équivalent).

L'organigramme général est à la charge du présent lot. Parfaite coordination avec les lots MENUISERIES EXTERIEURES-METALLERIE.

L'entreprise du présent lot devra la fourniture et pose de serrures provisoires pour toutes les portes des locaux intérieures et extérieures.

1 - INSTALLATION DE CHANTIER

L'entreprise du présent lot réalisera l'installation de chantier commune dans des locaux mis à disposition par le maître d'ouvrage comprenant le respect des règles d'hygiène et de sécurité, et conforme au plan d'organisation de chantier, à la charte chantier propre, au C.C.A.P. et au Plan Général de Coordination - Sécurité et Protection de la Santé (PGC-SPS), et comprenant les dispositions suivantes :

Frais et prestations administratives et divers :

- la réalisation du plan d'installation de chantier (PIC) à charge du présent lot, avec approbation du SPS en période de préparation.
- la gestion du compte prorata
- L'établissement du panneau d'affichage suivant les dispositions de l'article A 421-7 du Code de l'Urbanisme.

Panneau de chantier :

- la fourniture et pose d'un panneau réglementaire de chantier (Dimensions : 4,00 x 3,00 m ht minimum), compris peinture et lettrage :

- L'ensemble sera de préférence auto-stable avec chaise en bastinges lestés de dés en béton. (L'ouvrage devra pouvoir justifier par notes de calcul sa stabilité aux vents)

- L'affichage du permis ou de la déclaration préalable sera effectué dans les conditions prévues par les articles R.424-15, A.424-15 à A.424-19 du code de l'urbanisme, et article R. 3241 du Code du Travail. Son installation sera étudiée de telle sorte que les renseignements qu'il contient demeurent lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public pendant toute la durée du chantier sans pour autant gêner la réalisation des travaux de construction. L'ensemble indiquera :

- La perspective du projet
- Les noms, adresses et téléphones de la Maîtrise d'Ouvrage avec représentation logo couleur
- Les noms, adresses et téléphones de la Maîtrise d'œuvre avec représentation logo couleur
- Les noms, adresses et téléphones des financeurs avec représentation logo couleur
- Les noms, adresses et téléphones du bureau de contrôle

CCTP LOT N°03 CLOISONS-FAUX-PLAFONDS-MENUISERIES INTERIEURES – PHASE DCE

- Les noms, adresses et téléphones du CSPS
- Les noms, adresses et téléphones des entreprises (y compris entreprises sous-traitantes).
- Les références de la déclaration préalable.
- La consistance succincte des travaux
- La maquette du panneau de chantier sera réalisée par le MOA ou MOE et fournit à l'entreprise. Le panneau de chantier sera imprimé d'un seul tenant, après validation.

Sécurité du chantier :

- La signalisation de chantier (accès interdit au public, port du casque, sorties de chantier...)
- La fourniture et maintenance des protections collectives.

Branchements provisoires :

- les branchements provisoires sont réalisés par le présent lot pour ce qui est de l'eau, des eaux usées et vannes et des eaux pluviales.
- les installations d'électricité : branchement sur réseau, armoire principale compris alimentation armoires secondaires, éclairage de chantier, éclairage de sécurité, guirlandes lumineuses provisoires sont à la charge du présent lot.

Installation d'une base vie :

- l'installation et entretien pendant toute la durée du chantier des installations hygiène qui seront conformes au code du Travail. Elles seront prévues pour l'ensemble des intervenants sur le chantier et maintenues jusqu'à réception des ouvrages TCE. Elles comprendront :
- Réfectoires équipés de tables recouvertes d'un matériau imperméable et de chaises en nombre suffisant, de micro-onde et réfrigérateur, éviers alimentés en eau courante à température réglable, 1 poste eau potable et fraîche.
- Vestiaires mixtes éclairés chauffés équipés d'armoires vestiaires fermant à clé.
- Sanitaires mixtes à raison de 1 WC+1 urinoir pour 25 travailleurs. Sanitaires chimiques proscrits.
- Lavabos alimentés en eau courante à température réglable à raison d'un lavabo pour 5 travailleurs
- Douches alimentés en eau courante à température réglable à raison d'une douche pour 25 travailleurs.
- Installation de salle de réunion et entretien pendant toute la durée du chantier
- Les frais de maintenance et de fonctionnement pendant la durée du chantier

Gestion des déchets du chantier :

- La gestion des gravats et des déchets par tri sélectif sur place pour l'ensemble des lots avec mise à disposition de 3 bennes et évacuation en décharge.

Gestion et entretien du chantier :

- Le nettoyage des accès et des abords.
- Le nettoyage des locaux mis à disposition des entreprises (sanitaires, réfectoires, vestiaires...)
- la fermeture provisoire des accès aux locaux
- la dépose des installations de chantiers en fin de chantier
- Les frais de remise en état en fin de chantier

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble de l'opération

2 - CLOISONS

2.1 - Cloisons amovibles

Fourniture et pose de cloisons modulaires comprenant :

Ossature principale :

La structure interne est en aluminium avec des faces visible de 40mm de largeur.

CCTP LOT N°03 CLOISONS-FAUX-PLAFONDS-MENUISERIES INTERIEURES – PHASE DCE

Les lisses haute et basse en forme de U ont une section de 40x100x40mm. La base de ces profils est munie en atelier de 2 rangées de mousse à cellules 3x8mm.

Montants verticaux en aluminium pourvus d'une ouverture pour recevoir un profile clips avec ressorts.

Finition des profils de type Interpon Indoor MW136E.

Panneaux de parement :

Les panneaux de parement seront de type plaque de plâtre avec finition peinture.

- masse des panneaux : 800kg/m³

- épaisseur des panneaux : 13mm.

Isolation :

Incorporation dans l'épaisseur de la cloison de panneaux de laine de verre de 75 mm d'épaisseur et ayant une densité d'environ 15 kg/m³

Incorporation de porte :

Cadre de portes :

Cadres de portes design avec paumelles invisibles et dont la feuille de porte se trouve dans le même plan que la face du couloir.

Feuille de porte :

Les portes seront à âme pleine à chant droit. Finition aux 2 faces : peinture à la charge du lot peinture.

Dimensions : épaisseur de 40 mm, hauteur de 2.015 m, largeur de passage suivant plans.

Habillage de finition de porte :

Champlat en médium épaisseur de 6 mm, largeur 80 mm en périphérie de l'âme côté circulation finition peinture.

Quincaillerie :

Béquillage de type : ROBOTRE de chez EUXOS, sur rosace ronde en laiton poli (référence CD91RSB7-OL).

Butoir de porte en laiton poli en forme cylindrique avec 2 butées en caoutchouc noir (référence CD412-OL). Compris toute fixation et perçage

Heurtoir de porte de type REIMS en laiton poli Compris toute fixation et perçage

Incorporation de cadre vitré toute hauteur :

Incorporation suivant plans de modules vitrés avec simple vitrage feuilleté sécurit Les profiles du sol, plafond, mur et poteaux intermédiaires ont des faces visibles de 40 mm

Incorporation suivant plans de modules vitrés avec double vitrage feuilleté sécurit. Les profiles du sol, plafond, mur et poteaux intermédiaires ont des faces visibles de 40 mm

Incorporation de cadre vitré sur allège :

Incorporation suivant plans de modules vitrés avec double vitrage feuilleté sécurit. Les profiles du sol, plafond, mur et poteaux intermédiaires ont des faces visibles de 40 mm

Caractéristiques divers :

Isolation phonique : sans objet ou 47 dB minimum suivant plans de détails.

Finitions châssis vitrés :

Fourniture et pose de vitrophanie après la pose des châssis vitrés dans les cloisons amovibles, type collée sur le vitrage.

Les dimensions et les motifs seront au choix du Maître d'Ouvrage.

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble des cloisons amovibles suivant plans de détails

2.2 - Cloison 98/48

Fourniture et pose de cloisons de distribution à ossature métallique type PLACOSTIL 98/48 ou équivalent composée de 2 plaques par parement en plaques de plâtre standard de 12.5 mm d'épaisseur vissées sur une ossature de 48 mm d'ép constituée de montants et traverses en acier galvanisé épaisseur 6/10èmes avec montants implantés à entraxe réglementaire. Les montants seront disposés et implantés selon les hauteurs sous plafonds.

Interposition dans l'épaisseur de l'ossature de laine de roche de 45 mm d'épaisseur de la marque ROCKWOOL de type Rockmur nu ou équivalent.

Traitement des joints par bandes spéciales enduites à 2 couches et poncées, au droit des angles saillants et des arrêts de cloisons, mise en place de bandes de plâtre de 10 mm d'ép avec bande spéciale armée enduite. Dans les pièces d'eau, mise en place au sol sur une bande polyane 200 microns relevée sur chaque face.

Compris parements en plaques de plâtre hydrofuge H1 pour les pièces d'eau.

Isolation acoustique de la cloison : R_a (dB) 47

Résistance au feu de la cloison : EI 60

Résistance aux chocs : 120 joules

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble des cloisons de distribution intérieures des locaux, suivant plans Architecte.

A prévoir sur la surface du châssis déposé dans la cage d'escalier encloisonnée entre le R+1 et le R+2.

2.3 - Soffites pour dévoiement de gaines

Coffres constitués d'une plaque BA13 des Ets PLACOPLATRE ou équivalent, vissée sur ossatures constituées de fourrures, éclisses et de cornières en acier galvanisé 6/10ème, fixées au support par l'intermédiaire de suspentes avec cavaliers en acier galvanisé. Pose de l'ensemble suivant P.V. avec languettes d'about (filantes) transversales.

Traitement des joints entre plaques et en cueillies par bandes spéciales enduites à 2 couches et poncées.

Hauteur du plénum suivant PV et ouvrages des autres corps d'état.

Pour les coffres : Isolation en laine de roche de 45 mm d'épaisseur (25 kg/m3 minimum).

Affaiblissement acoustique $R_a = 37$ dB

Mise en œuvre conformément aux prescriptions de pose du fabricant ainsi qu'au procès-verbal.

Parfaite coordination avec les lots Électricité, plomberie / VMC, afin de réaliser les ouvrages en parfaite connaissance des besoins des différents appareils mis en place.

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble des soffites suivant plans Architecte.

2.4 - Bouchement d'anciennes baies dans murs

Le bouchement d'ouvertures dans murs existants comprendra :

- dépose complète du bloc-portes Compris récupération et évacuation en centre de traitement agréé

- la prise en compte des épaisseurs des ouvrages adjacents

- la préparation soignée des supports pour une parfaite liaison

- la mise en œuvre du bouchement en matériau approprié permettant d'obtenir les caractéristiques coupe-feu et acoustique requises de la paroi.

- parfaite coordination avec les lots finitions pour dissimulation parfaite des liaisons

Localisation :

A prévoir pour le bloc-porte dans la tisanerie au rez-de-chaussée

2.5 - Coffres verticaux coupe-feu 1 heure

Fourniture et pose de coffres verticaux en panneaux de type Glasroc F V500/35, sur 2 cotés, coupe-feu 1 heure, compris accessoires, coudes, raccords.

Mise en œuvre suivant prescription du fabricant

Tous passages réservés ou à percer dans les ouvrages créés ou existants à prévoir.

Localisation :

A prévoir du sous-sol au R+3 au droit du conduit de cheminée sur 2 cotés.

3 - FAUX-PLAFONDS

3.1 - Dépose des isolants existants en combles

Dépose des isolants existants sur les planchers béton des combles.

Nettoyage des surfaces par aspiration.

Récupération, descente, chargement et évacuation de tous les gravats en centre de traitement agréé.

Localisation :

A prévoir pour l'isolant existant dans les combles

3.2 - Isolation thermique de 200 mm d'épaisseur

Isolation thermique déroulé sur les faux-plafonds constituée de deux couches de laine de roche et revêtu d'un Kraft polyéthylène.

Référence isolant : ROULROCK KRAFT de chez ROCKWOOL ou équivalent

Caractéristiques :

- épaisseur : 200 + 80 mm
- conductivité thermique : λ 0.039
- Densité : 27 kg/m³
- résistance thermique totale : $R = 5.10 + 2 \text{ m}^2\text{C}/\text{W}$

Localisation :

A prévoir dans les combles et sur l'emprise des dalles de faux-plafond dans la verrière

3.3 - Poutre support de faux plafond

Poutres support de faux plafond, comprenant :

- des corbeaux fixés sur les murs périphériques en maçonnerie support de poutres
- des poutres fixées sur les corbeaux, de section suivant étude de l'entreprise

Y compris toutes sujétions pour la bonne tenue de l'ouvrage, reprise des murs en maçonnerie au droit des corbeaux, incidence pour l'amenée à pied d'œuvre (compris ouvertures et fermetures des parois existantes)

Localisation :

A prévoir au niveau combles au droit de la verrière

3.4 - Faux-plafonds non démontable acoustique et décoratif

Faux-plafonds constitués d'une plaque de plâtre acoustique et décorative et perforée et revêtu au dos d'un voile non tissé acoustique noir, type Gyptone Activ'Air quatre 47 des Ets PLACO ou équivalent.

Caractéristiques :

- épaisseur des panneaux : 12.5 mm.
- format : 1200 x 2400 mm,
- finition des bords : B1 - 4 bords amincis
- Finition de surface : à peindre (à charge du lot peinture)
- classement au feu : classement A2-s1, d0.

CCTP LOT N°03 CLOISONS-FAUX-PLAFONDS-MENUISERIES INTERIEURES – PHASE DCE

- perforation : suivant étude de l'entreprise
- taux de perforation : suivant étude de l'entreprise
- coefficient d'absorption acoustique à 1000 Hz : a_w = suivant étude de l'entreprise

Vissée sur fourrures ou montants en acier galvanisé 6/10èmes disposés à 0.60 m d'entraxe maxi, fixés au support par l'intermédiaire de suspentes en acier galvanisé permettant le clipsage des fourrures ou montants.

Mise en place d'une isolation acoustique sur les faux-plafonds en feutre souple de laine de verre teintée noire et revêtu d'un voile de verre confort, déroulée entre les montants des plafonds suspendus. Épaisseur : 28 mm. Référence : SONIROLL CONFORT de chez ISOVER ou équivalent. Mise en œuvre de l'isolant avec découpe autour des grilles de ventilation permettant une ventilation optimum des pléniums.

Traitement des joints par bandes spéciales enduites à 2 couches et poncées compris habillage des ébrasements.

Le pourcentage de la surface perforée pour l'absorption acoustique sera suivant étude de l'entreprise et devra être validé par le bureau de contrôle.

Toutes découpes et renforts non apparents au droit des luminaires encastrés, et la mise en place de grilles pour ventilation du plénum.

Peinture de finition à charge du lot PEINTURES.

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble des plafonds de type Gyptone suivant plans de détails

3.5 - Faux-plafond en dalles 600x600 ROCKFON Color-all

Faux-plafonds suspendus, modèle Color-all des Ets ROCKFON ou équivalent, en panneaux acoustiques autoportants, constitué d'un panneau de laine de roche de 20 mm d'épaisseur, face visible en voile de couleur lisse et mat, face arrière avec un contre-voile. Finition des bords A15.

Caractéristiques dimensionnelles :

- Épaisseur des panneaux : 20 mm.
- Format : 600 x 600 mm.
- poids : 2.4 kg / m²

Caractéristiques acoustiques :

- Coefficient d'absorption acoustique : a_w = 1.00 (classe A).

Caractéristiques diverses :

- Réaction au feu : Euroclasse A1 selon la norme EN 13501-1.
- Résistance au feu : REI 30 selon la norme TS 13381-1. Compris montage spécifique suivant les préconisations du fabricant
- Réflexion à la lumière : suivant coloris choisi
- Coloris : noir

Pose sur une ossature métallique apparente en acier laqué type T15 ou équivalent de 15 mm de largeur (teinte noire) constituée de suspentes appropriées fixées au plancher béton ou en plaque de plâtre par un procédé adapté.

Entretoises de même type sans surépaisseur formant des modules de 600 x 600 mm. Cornières de rives laquées à la périphérie de chaque local avec joints d'étanchéité.

Toutes découpes et renforts non apparents au droit des luminaires encastrés, et la mise en place de grilles pour ventilation du plénum.

Nota :

- les faux plafonds seront réalisés avant les cloisons amovibles, et après les cloisons type Placostil.

CCTP LOT N°03 CLOISONS-FAUX-PLAFONDS-MENUISERIES INTERIEURES – PHASE DCE

- compris la fourniture et mise en œuvre d'une ossature primaire pour les faux-plafond du rez-de-chaussée (hauteur sous plancher haut de 4.77m, soit plénum de 2.27 m ht)
- compris la fourniture et mise en place de grille de décompression dans les WC

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble des faux- plafonds de coloris noir suivant plans de détails

3.6 - Faux-plafond en dalles 600x600 ROCKFON Ekla

Faux-plafonds suspendus, modèle Ekla des Ets ROCKFON ou équivalent, en panneaux acoustiques autoportants, constitué d'un panneau de laine de roche de 20 mm d'épaisseur, face visible en voile peint en blanc finition lisse, face arrière avec un contre-voile. Finition des bords A24.

Caractéristiques dimensionnelles :

- Épaisseur des panneaux : 20 mm.
- Format : 600 x 600 mm
- poids : 2.2 kg / m²

Caractéristiques acoustiques :

- Coefficient d'absorption acoustique : $\alpha_w = 1.00$ (classe A).

Caractéristiques diverses :

- Réaction au feu : Euroclasse A1 selon la norme EN 13501-1.
- Résistance au feu : REI 30 selon la norme TS 13381-1. Compris montage spécifique suivant les préconisations du fabricant
- Réflection à la lumière : 86%
- Conductivité thermique : $R = 0.50 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Pose sur une ossature métallique apparente en acier laqué type T24 ou équivalent de 24 mm de largeur (teinte au choix de l'Architecte) constituée de suspentes appropriées fixées par un procédé adapté.

Entretoises de même type sans surépaisseur formant des modules de 600 x 600 mm. Cornières de rives laquées à la périphérie de chaque local avec joints d'étanchéité.

Toutes découpes et renforts non apparents au droit des luminaires encastrés, et la mise en place de grilles pour ventilation du plénum.

Localisation :

A prévoir au niveau combles sur l'emprise de la verrière

4 - MENUISERIES INTERIEURES

Prescriptions communes à tous les blocs-portes intérieures, avec ou sans exigence acoustique, sans degrés feu, ou pare-flamme ou coupe-feu de degré suivant local, et seront composés de :

Huisseries ou bâtis de porte :

- Huisserie bois :

- Matériau : bois exotique, de section appropriée
- Constitution : 2 montants, une traverse haute, assemblé à enfourchements, feuilluré et fixé par pattes à scellement pour cloisons d'épaisseur variable ou bâtis
- Protection : prépeinte aux 2 faces (finition à charge du lot PEINTURE).

- Accessoires :

- 3 ou 4 paumelles par vantail.

- Pattes à scellement soudées.

CCTP LOT N°03 CLOISONS-FAUX-PLAFONDS-MENUISERIES INTERIEURES – PHASE DCE

- Équerres de talon.
- Barres d'écartement.
- Aiguilles provisoires
- Empennages pour serrure, avec carter de protection.

A la périphérie des 2 faces du dormant, champlats moulurés en bois exotique rouge à peindre, posées à coupes d'onglets et sur talons.

Portes planes à âme pleine :

- Dimensions :

- Largeur : suivant plans
- Hauteur : 2.025 m de passage
- Épaisseur : 40 mm

- Constitution :

- Cadre en bois exotique sélectionné, séché et stabilisé.
- Double renfort de serrure.
- Assemblage du cadre par collage, sans agrafe.

- Revêtement aux 2 faces :

- Avec finition : prépeinte aux 2 faces (finition à charge du lot PEINTURE).

- Ferrage :

- 3 ou 4 paumelles par vantail
- sauf indication spécifique, condamnation vantail de service par serrure de sûreté sur organigramme de type DUAL XP S 2 de chez BRICARD ou équivalent, résistance à l'effraction A2P**
- Crémone pompier sur le vantail semi-fixe dans le cas de porte à 2 vantaux.
- 1 garniture double sur plaque Gamme Inox modèle New Wave de chez BRICARD ou équivalent
- Butoir de porte murale, fixé par vis sur trou tamponné

4.1 - Blocs-portes coupe-feu ½ heure

Blocs-portes intérieures coupe-feu ½ heure, à 1 vantail et de 2.025 m de hauteur de passage, type PREMAFEU EI 30 de chez MAGRI ou équivalent.

Joint gonflants coupe-feu en fond de feuillure d'huissierie breveté sur 3 côtés

Âme pleine assurant le classement "Feu" demandé.

Ferme-porte hydraulique en applique type 645 des chez BRICARD ou équivalent sans bras saillant approprié au poids du vantail compris fixations, avec sélecteur de fermeture pour les portes à 2 vantaux, réglage et toutes visseries. Effet pour ouvrir la porte = 50 N. Temporisation permettant le passage d'une PMR.

Classement de résistance au feu : EI30 (PF/CF ½ heure)

Localisation :

A prévoir sur le palier de la cage d'escalier au R+2

A prévoir pour le local ménage au R+2

4.2 - Blocs-portes de communications

Fourniture et pose de blocs-portes sans degrés feu et acoustique exigé, de type PREMABOIS ÂME PLEINE TERTIAIRE ET ERP, de chez MAGRI ou équivalent.

Confort acoustique : Ra = 22 dB

Sujétions particulières :

- barre de tirage pour les portes des WC accessibles handicapés, en acier inox Ø 22 mm et de 66 mm d'encombrement, fixations non traversantes avec filetage et avec entraxe de 300 mm
- pour les portes d'accès aux sanitaires et WC depuis les circulations, fourniture et pose de ferme-porte hydraulique en applique type 645 des chez BRICARD ou équivalent sans bras saillant approprié au poids du vantail compris fixations, réglage et toutes visseries. Effet pour ouvrir la porte = 50 N. Temporisation permettant le passage d'une PMR.
- WC : serrure bec de cane à condamnation, avec voyant "libre-occupé".

Localisation :

Suivant repérage des plans de l'architecte, détails de la DPGF, à savoir :

- pour les portes de communications des locaux :

- a/ avec bec de cane ordinaire : pour accès aux sanitaires depuis les circulations
- b/ avec serrure bec de cane à condamnation, avec voyant "libre-occupé" : pour accès aux WC et douches non-PMR
- c/ avec serrure bec de cane à condamnation, avec voyant "libre-occupé" + barre de tirage : pour accès aux WC et douches PMR

4.3 - Dépose et repose de bloc-porte existant pour réemploi

Dépose des blocs-portes existants de distribution pour réemploi comprenant :
Dépose du bloc-porte, compris huisserie ou bâtis
Reprises au droit des ouvrages conservés pour préparations de la mise en œuvre du futur bloc-porte,
Récupération et évacuation de tous les gravats en centre de traitement agréé.
Toutes protections et reprise au droit des ouvrages conservés.
Repose du bloc-porte, compris huisserie ou bâtis
Fourniture et pose de poignée de tirage de type SAMFORD Large Brass Knurled Pull Handle référence : MLFP018 de chez Mullan ou équivalent, (coté circulation) et poignée de tirage de type coquille de tiroir en laiton Malin référence : MLFP029 de chez Mullan ou équivalent (coté intérieur cabine) uniquement pour les blocs-portes des cabines téléphoniques

Localisation :

A prévoir :

a : pour les blocs- portes des alcôves au rez-de-chaussée et au r+3

b : pour les blocs-portes des cabines téléphoniques.

4.4 - Plinthes médium

Fourniture et mise en œuvre de plinthes en médium, de section 10 x 70 mm ht, posées à coupes d'onglet soignées dans les angles, fixées par pointage caché et collage.
Compris joint étanche dans les pièces humides entre la plinthe et le revêtement de sol. Étriquage soigné des plinthes.
Finition à charge du lot peinture.

Localisation :

A prévoir à la périphérie des locaux recevant un revêtement de sol souple sauf au droit des cloison amovibles.

A prévoir à la périphérie du palier encloisonné au R+2

4.5 - Chambranles en pin 15 x 48 mm

Fourniture et mise en œuvre de chambranles en pin, de section 15 x 48 mm ht, posées à coupes d'onglet soignées dans les angles, fixées par pointage caché et collage.

Type GUIMIER 732 ou équivalent

Finition à charge du lot peinture.

Localisation :

A prévoir au droit des alcôves et les cabines téléphoniques suivant plan de détail

4.6 - Chambranles en pin 17 x 58 mm

Fourniture et mise en œuvre de chambranles en pin, de section 17 x 58 mm ht, posées à coupes d'onglet soignées dans les angles, fixées par pointage caché et collage.

Type GUIMIER 733 ou équivalent

Finition à charge du lot peinture.

Localisation :

A prévoir dans les alcôves suivant plan de détail